



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Finances locales

Question écrite n° 38316

Texte de la question

M Michel Delebarre attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les très vives inquiétudes manifestées par l'association des communes minières du Nord et du Pas-de-Calais qui regroupe 171 communes et plus d'un million deux cent mille habitants face aux mesures de désengagement que pourrait prendre le Gouvernement à l'encontre des communes minières. En effet, et alors que les subventions de l'Etat ont déjà considérablement diminué en 1987 par rapport à 1986 (90 millions de francs contre 134), il s'avère que le Gouvernement s'apprête à réduire de 25 p 100 les subventions accordées aux communes minières dans le cadre du programme de réhabilitation et de rénovation des cités. Un tel transfert de charges s'il devait intervenir placerait les communes concernées dans l'incapacité financière de poursuivre la réalisation des travaux engagés sous peine de doubler l'imposition locale au cours des dix prochaines années. Une telle situation paraît tout à fait inacceptable et met gravement en cause la rénovation du patrimoine minier. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si le Gouvernement entend renoncer à ces mesures et reconsidérer sa position dans l'intérêt des communes minières du Nord et du Pas-de-Calais et de ses habitants.

Données clés

Auteur : [M. Delebarre Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38316

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1240